

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H, TENUE À 20 H 15, LE MERCREDI 15 JANVIER 2014, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

---

**Sont présents :**

Madame le préfet, Francine Morin, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;  
Monsieur le préfet suppléant, Simon Lacombe, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

Mesdames et Messieurs les conseillers de comté :

Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;  
Réjean Bernier, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;  
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;  
Denis Chabot, Municipalité de Saint-Liboire;  
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;  
Donald Côté, substitut, Ville de Saint-Hyacinthe;  
Robert Houle, Municipalité de Saint-Dominique;  
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;  
Mario Jussaume, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;  
André Lefebvre, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;  
Christian Martin, Municipalité de Saint-Damase;  
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;  
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;  
Claude Roger, Municipalité de La Présentation;  
Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie;  
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformément à la loi.

**Sont également présents :**

Alain R. Roy, greffier;  
Gabriel Michaud, directeur général.

---

ORDRE DU JOUR

- 1- Assemblée publique de consultation;
- 2- Ouverture de la séance ordinaire;
- 3- Adoption de l'ordre du jour;
- 4- Procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2013 et de correction du 7 janvier 2014 – Approbation;
- 5- Période de questions;
- 6- Période d'information réservée aux membres du conseil;

**7 - SECTION GÉNÉRALE**

- 7-1 Comité administratif – Nomination – Premier siège;

- 7-2 Comité administratif – Nomination – Deuxième siège;
- 7-3 Comité administratif – Nomination – Troisième siège;
- 7-4 Comités de la MRC et représentants aux organismes régionaux – Nominations;
- 7-5 Organisme de bassin versant de la Yamaska – Représentant – Nomination;
- 7-6 COVABAR – Représentant – Nomination;
- 7-7 Bureau de tourisme et des congrès – Représentant – Nomination;
- 7-8 Jeunes en santé – Représentant – Nomination;
- 7-9 Agence forestière de la Montérégie – Représentant – Nomination;
- 7-10 Réseau Internet Maskoutain (RIM) – Assemblée générale annuelle – Collège électoral de la MRC – Constitution;
- 7-11 Programme d'adaptation de domicile (PAD) – Délais de traitement des dossiers – Demande au Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska;

## 8 - RÈGLEMENT

- 8-1 Adoption – Règlement numéro 13-389 modifiant à nouveau le Règlement 09-282 relatif à l'établissement de quotes-parts concernant notamment la Rivière des Hurons, branches 6 et 7 (dossier 08/1421-0-1/131), tel que modifié par le règlement 13-367;

## 9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

- 9-1 Procès-verbal – Comité administratif – Séance ordinaire du 17 décembre 2013 – Dépôt (listes des comptes à payer et payés);
- 9-2 Partie 1 (Administration générale) – Exercice financier 2013 – Transferts au surplus affecté pour engagements de crédits au 31 décembre 2013;
- 9-3 Regroupement des acteurs municipaux de l'eau (RAME) – OBV Yamaska – Contribution financière annuelle;
- 9-4 MRC Vaudreuil-Soulanges – Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités – Appui;
- 9-5 Évaluation foncière – Municipalité de Saint-Simon – Contestation – Olymel, société en commandite – Désignation du procureur;

## 10 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 10-1 Municipalité de Saint-Louis – Fonctionnaire désigné adjoint – Désignation;

## 11 - COURS D'EAU ET VOIRIE

- 11-1 Bandes riveraines – Comités de bassin versant – Entente UPA/MRC – Approbation;
- 11-2 Ressources humaines – Agent de liaison / comités de bassin versant – Contrat – Approbation;

## **12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 12-1 Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains – Projet visant la sensibilisation aux dangers liés à la conduite automobile auprès des élèves finissants du secondaire – Demande de partenariat et de financement;

## **13 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE**

- 13-1 Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014 – Coordonnateur en sécurité incendie et civile et membre du conseil– Inscriptions;

## **14 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL**

- 14-1 Transport collectif régional – CÉGEP de Saint-Hyacinthe – Partenariat – Passe Écolo – Renouvellement;

## **15 - PACTE RURAL**

Aucun item.

## **16 - MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun item.

## **17 - POLITIQUE DE LA FAMILLE**

- 17-1 Démarche MADA – Analyste-Rédactrice pigiste – Mandat;

## **18 - PARCOURS CYCLABLES**

Aucun item.

## **19 - PATRIMOINE**

- 19-1 Projet Paysages maskoutains – Guide d'intervention – Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) - Prolongation;

## **20 - SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)**

Aucun item.

## **21 - DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 21-1 Ministère de la Culture et des Communications – Entente Villes et villages d'art et de patrimoine – Contribution financière 2014;
- 21-2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Liste des demandes de certificat d'autorisation – Mois de novembre 2013;
- 21-3 Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- 21-4 Mutuelle des municipalités du Québec – Exercice financier 2013 – Ristourne;
- 21-5 Mutuelle des municipalités du Québec – Nouvelle grille de tarification et modifications avantageuses aux garanties – Information;

- 21-6 Réseau québécois de Villes et Villages en santé – Rapport annuel – Dépôt;
- 21-7 Forum Jeunesse Montérégie Est – Élections – Félicitations;
- 22- Période de questions;
- 23- Clôture de la séance.
- 

Point 1- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aucun item

Point 2- **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame le Préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 20 h 15. Elle invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

Point 3- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. 14-01-01 CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,  
Appuyée par M. le conseiller Simon Lacombe,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 4- **PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
11 DÉCEMBRE 2013 ET DE CORRECTION DU 7 JANVIER  
2014 – APPROBATION**

---

Rés. 14-01-02 CONSIDÉRANT le dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2013 et de correction du 7 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de  
M. le conseiller substitut Donald Côté,  
Appuyée par M. le conseiller Robert Houle,  
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2013 et de correction du 7 janvier 2014, tels que rédigés par le greffier et d'autoriser ses signatures par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 5- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question.

Point 6- **PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseil tient une période d'information réservée aux membres du conseil.

**7 - SECTION GÉNÉRALE**

Point 7-1 **COMITÉ ADMINISTRATIF – NOMINATION – PREMIER SIÈGE**

Rés. 14-01-03 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les trois membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT l'article 2 du Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,  
Appuyée par M. le conseiller Normand Corbeil,  
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Yves Petit, à titre de membre du comité administratif pour le premier siège, et ce, pour un mandat d'un an, à compter du 15 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-2 **COMITÉ ADMINISTRATIF – NOMINATION – DEUXIÈME SIÈGE**

Rés. 14-01-04 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les trois membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT l'article 2 du Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,  
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,  
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER madame Raymonde Plamondon, à titre de membre du comité administratif pour le deuxième siège, et ce, pour un mandat d'un an, à compter du 15 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-3 **COMITÉ ADMINISTRATIF – NOMINATION –  
TROISIÈME SIÈGE**

---

Rés. 14-01-05 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les trois membres du comité administratif;  
CONSIDÉRANT l'article 2 du Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, les propositions suivantes ont été reçues :

- Monsieur Normand Corbeil, proposé par M. le conseiller Yves Petit appuyée par M. le conseiller Simon Lacombe;
- Monsieur Yves de Bellefeuille, proposé par monsieur M. le conseiller Mario Jussaume appuyée par M. le conseiller Denis Chabot;

Les deux candidats acceptent d'être proposés pour le troisième siège au comité administratif.

Un vote est donc pris sur chacune des propositions, à commencer par la dernière reçue (M. Yves de Bellefeuille) :

POUR	CONTRE
4 voix (16 %)	21 voix (84 %)
7 434 citoyens (8,59 %)	79 124 citoyens (91,41 %)

Cette proposition est rejetée à la majorité des votes et de la population.

Un vote est pris concernant la proposition de M. le conseiller Normand Corbeil :

POUR	CONTRE
21 voix (84 %)	4 voix (16 %)
79 124 citoyens (91,41 %)	7 434 citoyens (8,59 %)

La contre-proposition est adoptée à la majorité des voix et de la population.

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ DE NOMMER monsieur Normand Corbeil, à titre de membre du comité administratif, pour le troisième siège, et ce, pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-4 **COMITÉS DE LA MRC ET REPRÉSENTANTS AUX  
ORGANISMES RÉGIONAUX – NOMINATIONS**

---

Rés. 14-01-06 CONSIDÉRANT le tableau de participation aux comités de la MRC pour l'année 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du préfet, madame Francine Morin;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bernier,  
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,  
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER les membres élus de la MRC devant siéger à un comité ou à une commission de la MRC des Maskoutains pour les années 2014 et 2015, selon le tableau daté du 15 janvier 2014, et ce, pour une durée de deux ans, conformément à la Politique de fonctionnement des comités, à compter du 15 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-5      **ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA –  
REPRÉSENTANT – NOMINATION**

Rés. 14-01-07      CONSIDÉRANT la lettre de madame Catherine Laurence-Ouellet, directrice générale de l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), en date du 22 octobre 2013, concernant la nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de l'OBV Yamaska, et ce, pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Christian Martin,  
Appuyée par M. le conseiller André Lefebvre,  
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER monsieur Alain Jobin pour agir comme représentant de la MRC des Maskoutains au conseil d'administration de l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), et ce, pour l'année 2014.

DE LUI REMBOURSER les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUES - ÉLUS et FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-6      **COVABAR – REPRÉSENTANT – NOMINATION**

Rés. 14-01-08      CONSIDÉRANT que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) est un organisme représentant tous les citoyens et les citoyennes du territoire du bassin versant de la rivière Richelieu, depuis le lac Champlain jusqu'au lac Saint-Pierre et oeuvrant à développer une approche écosystémique basée sur la concertation relative à la gestion intégrée des ressources et activités par bassin versant dans une démarche de développement durable pour l'ensemble du territoire de la vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT que Covabar est reconnu par le ministère de l'Environnement du Québec dans le cadre de l'adoption de la Politique nationale de l'Eau;

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion au Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu (COVABAR) pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Normand Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'adhésion de la MRC des Maskoutains au Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu (COVABAR) pour l'année 2014, et ce, au coût d'adhésion de 25 \$.

DE NOMMER monsieur Simon Lacombe, à titre de représentant de la MRC des Maskoutains, au Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu (COVABAR).

DE LUI REMBOURSER les frais inhérents sur présentation de pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé ADHÉSION ET COTISATIONS – COURS D'EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-7 **BUREAU DE TOURISME ET DES CONGRÈS –  
REPRÉSENTANT – NOMINATION**

Rés. 14-01-09 CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la MRC des Maskoutains de désigner un représentant au sein du Bureau de tourisme et des congrès;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,  
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,  
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Réjean Bernier, à titre de représentant de la MRC des Maskoutains, au conseil d'administration du Bureau de tourisme et des congrès inc. et à toute assemblée générale ou spéciale de cet organisme, et ce, pour une durée de deux ans; et

DE LUI REMBOURSER les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-8 **JEUNES EN SANTÉ – REPRÉSENTANT – NOMINATION**

Rés. 14-01-10 CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains avait désigné madame Doris Gosselin à titre de représentante de la MRC des Maskoutains au conseil d'administration de l'organisme Jeunes en santé par voie de résolution numéro 10-02-50 adoptée le 10 février 2010;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la MRC de désigner un nouveau représentant au conseil d'administration de l'organisme Jeunes en santé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de  
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,  
Appuyée par M. le conseiller Simon Lacombe,  
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER monsieur André Lefebvre, à titre de représentant de la MRC des Maskoutains, pour siéger au conseil d'administration de l'organisme Jeunes en santé et de lui rembourser ses frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-9 **AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE –  
REPRÉSENTANT – NOMINATION**

Rés. 14-01-11 CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-05-135 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 mai 2013, à l'effet de nommer monsieur Yvon Pesant, à titre d'administrateur régulier de l'Agence forestière de la Montérégie de la catégorie municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la MRC des Maskoutains de désigner un nouveau représentant à l'Agence forestière de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Normand Corbeil,  
Appuyée par M. le conseiller Robert Houle,  
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER madame Raymonde Plamondon, à titre d'administrateur régulier de l'Agence forestière de la Montérégie de la catégorie municipale, pour les années 2013-2014; et ce, pour une durée de deux ans et de lui rembourser les frais inhérents à leur participation, sur présentation de pièces justificatives.

Les deniers sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-10 **RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN (RIM) – ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ANNUELLE – COLLÈGE ÉLECTORAL DE  
LA MRC – CONSTITUTION**

Rés. 14-01-12 CONSIDÉRANT les règlements généraux du Réseau Internet Maskoutain approuvés le 16 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-01-07 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2012, à l'effet de constituer le Collège électoral de la MRC des Maskoutains pour participer aux assemblées générales des membres de l'organisme Réseau Internet Maskoutain inc., pour un mandat de deux ans;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions des Règlements généraux, notamment l'article 3, la MRC doit désigner sept membres pour participer aux assemblées générales de Réseau Internet Maskoutain, et ce, pour un mandat de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,  
Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,  
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour constituer le Collège électoral de la MRC des Maskoutains devant participer aux assemblées générales de Réseau Internet Maskoutain inc., et ce, pour un mandat de deux ans.

- Madame Francine Morin, préfet;
- Monsieur Claude Corbeil, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Monsieur Réjean Bernier, maire de la Municipalité de St-Marcel-de-Richelieu;
- Monsieur Yves de Bellefeuille, maire de la Municipalité de Saint-Jude;
- Monsieur Gabriel Michaud, directeur général;
- Madame Josée Roy, comptable et agente du personnel;
- Madame Nancy Carvalho, Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7-11     **PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD) –  
DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS – DEMANDE  
AU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX  
RICHELIEU-YAMASKA**

---

Rés. 14-01-13     CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains assume la gestion et la livraison, sur son territoire (à l'exception de celui de la Ville de Saint-Hyacinthe), de l'ensemble du programme de subvention d'adaptation de domicile et, de façon particulière, tous les volets de l'inspection, de la préparation de devis et du suivi des travaux;

CONSIDÉRANT que, lors de l'étude d'une demande de subvention, la MRC doit obtenir une évaluation fonctionnelle de la personne handicapée admissible au programme;

CONSIDÉRANT que cette évaluation doit être réalisée par un ergothérapeute relevant du réseau de la santé;

CONSIDÉRANT que, environ 16 dossiers de la MRC ne sont pas encore complétés, entraînant ainsi des délais d'attente de plus en plus importants pour les bénéficiaires;

CONSIDÉRANT que ces délais s'expliquent principalement par le faible nombre de ressources spécialisées en ergothérapie par rapport au nombre de demandes d'aide formulées;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-626, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2013, à l'effet de demander au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Richelieu-Yamaska d'intervenir afin d'améliorer le temps de traitement des demandes d'aide financière soumises dans le cadre du programme d'adaptation de domicile (PAD), et ce, tant sur le territoire de la Ville que pour l'ensemble de la MRC des Maskoutains, par l'octroi de ressources additionnelles dans le domaine de l'ergothérapie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de  
M. le conseiller substitut Donald Côté,  
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,  
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la résolution numéro 13-626, adoptée par le conseil de la Ville de  
Saint-Hyacinthe lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2013; et

DE DEMANDER au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Richelieu-  
Yamaska d'intervenir afin d'améliorer le temps de traitement des demandes d'aide  
financière soumises dans le cadre du programme d'adaptation de domicile (PAD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

## 8 - RÈGLEMENT

Point 8-1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 13-389 MODIFIANT  
À NOUVEAU LE RÈGLEMENT 09-282 RELATIF À  
L'ÉTABLISSEMENT DE QUOTES-PARTS CONCERNANT  
NOTAMMENT LA RIVIÈRE DES HURONS, BRANCHES 6  
ET 7 (DOSSIER 08/1421-0-1/131), TEL QUE MODIFIÉ PAR  
LE RÈGLEMENT 13-367**

Rés. 14-01-14 **CONSIDÉRANT** les dispositions législatives applicables en matière  
d'établissement des quotes-parts de dépenses de la Municipalité régionale de  
comté des Maskoutains et de leur paiement par les municipalités, notamment  
celles apparaissant aux articles 975 et 976 du Code municipal et aux articles 205 et  
205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'amender à nouveau le règlement numéro 09-282,  
tel que modifié par le règlement numéro 13-367, et ce, afin de modifier à nouveau  
l'article 3 sur la répartition des quotes-parts, et remplacer l'annexe I qui s'y  
rattache;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du règlement numéro 13-389 a été donné  
lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2013 et qu'à cette occasion  
une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et  
renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que le préfet a mentionné l'objet du règlement et sa portée,  
conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller André Lefebvre,  
Appuyée par M. le conseiller Claude Roger,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 13-389 modifiant à nouveau le Règlement  
09-282 relatif à l'établissement de quotes-parts concernant notamment la Rivière  
des Hurons, branches 6 et 7 (dossier 08/1421-0-1/131), tel que modifié par le  
règlement 13-367, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

Point 9-1 **PROCÈS-VERBAL – COMITÉ ADMINISTRATIF –  
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013 – DÉPÔT  
(LISTES DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS)**

---

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 17 décembre 2013 ainsi que des listes des comptes à payer et des comptes payés.

Point 9-2 **PARTIE 1 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE) – EXERCICE  
FINANCIER 2013 – TRANSFERTS AU SURPLUS AFFECTÉ  
POUR ENGAGEMENTS DE CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE  
2013**

---

Rés. 14-01-15 **CONSIDÉRANT** que, la MRC a pris certains engagements financiers concernant certaines dépenses qui n'ont pas encore été réalisées au 31 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT** ce fait, les dépenses correspondantes ne pourront pas être inscrites à l'intérieur de l'exercice financier 2013, et ce, même si les fonds étaient disponibles au budget 2013 et affectés à ces dépenses;

**CONSIDÉRANT** que les normes de comptabilité municipale permettent de transférer un montant au surplus affecté aux fins des engagements non réalisés complètement en fin d'année;

**CONSIDÉRANT** le rapport administratif de la comptable et agente du personnel, daté du 9 janvier 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,  
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,  
**IL EST RÉSOLU**

**D'AUTORISER** les transferts aux surplus affectés de la Partie 1 (Administration générale), d'un montant de 21 447,40 \$, afin de couvrir les engagements de crédit 2013 suivants, non complétés selon les sommes indiquées :

Nom	Mandat	Résolution	Montant
Sylvain Provencher (Provencher Urbaniste)	Orientation 10	CA 13-12-228	2 779,47 \$
Nicolas Plante (Raymond Chabot Grant Thornton)	CLD	CA 13-12-227	18 667,93 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET**

Point 9-3 **REGROUPEMENT DES ACTEURS MUNICIPAUX DE  
L'EAU (RAME) – OBV YAMASKA – CONTRIBUTION  
FINANCIÈRE ANNUELLE**

---

Rés. 14-01-16 **CONSIDÉRANT** la proposition de fonctionnement pour le Regroupement des acteurs municipaux de l'eau (RAME-YAMASKA) de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska, daté du mois d'août 2013;

**CONSIDÉRANT** le rapport administratif du gestionnaire aux cours d'eau, daté du 11 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie lors de la réunion du 19 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 13-12-237 adoptée lors de sa séance ordinaire du 17 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves Petit,  
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,  
IL EST RÉSOLU

D'ADHÉRER au Regroupement des acteurs municipaux de l'eau (RAME-YAMASKA) de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska, au coût de 7 743 \$, et ce, conditionnellement à l'implication des autres MRC incluses dans le bassin versant de la Rivière Yamaska.

Les fonds seront disponibles à même le budget pour l'année 2014 par une réaffectation à partir du compte AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS à SUBVENTIONS À DES ORGANISMES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-4 **MRC VAUDREUIL-SOULANGES – MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – APPUI**

Rés. 14-01-17 CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-11-27-33, adoptée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges lors de la séance du conseil ordinaire du 27 novembre 2013, à l'effet de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 13-12-248 adoptée lors de sa séance ordinaire du 17 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille,  
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,  
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la résolution numéro 13-11-27-33, adoptée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges lors de la séance du conseil ordinaire du 27 novembre 2013, à l'effet de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-5 **ÉVALUATION FONCIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – CONTESTATION – OLYMEL, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE – DÉSIGNATION DU PROCUREUR**

Rés. 14-01-18 CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est l'organisme municipal responsable de l'évaluation désigné en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, à l'égard de toutes les municipalités sur son territoire sauf celui de la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que, le 2 décembre 2013, le Tribunal administratif du Québec a signifié à la MRC une requête introductive d'un recours, logée par Olymel, Société en commandite, relativement à la contestation de l'évaluation foncière de deux de ses propriétés, situées respectivement aux 170 et 171-173, rue Saint-Édouard, à Saint-Simon-de-Bagot;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'un avocat pour représenter la MRC devant le Tribunal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,  
Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,  
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER Maître Bernadette Doyon, avocate de la firme Monty Coulombe de Sherbrooke pour représenter la MRC des Maskoutains, et ce, dans le cadre des dossiers T.A.Q. numéros SAI-M-218726-1311 et SAI-M-218724-1311, et ce, à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

## 10 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

### Point 10-1 **MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS – FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ ADJOINT – DÉSIGNATION**

Rés. 14-01-19 CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 17 mai 2005, du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Maskoutains peut désigner un fonctionnaire de chaque municipalité locale pour l'application dudit Règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.5 du Règlement, le conseil de la MRC désigne, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats de ce règlement, les fonctionnaires municipaux nommés à cette fin par les municipalités locales pour leur territoire respectif pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint (fonctionnaire désigné adjoint);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-12-245, adoptée le 2 décembre 2013 par la municipalité de Saint-Louis, à l'effet de nommer des fonctionnaires désignés adjoints pour l'application du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Stéphane Bernier,  
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,  
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés, madame Anne-Marie Pariseault et messieurs Alexandre Thibault et Julien Dulude de la firme Gestim inc., ces derniers étant désignés comme les fonctionnaires désignés adjoints par la municipalité de Saint-Louis, et autorisés à agir à titre d'inspecteurs régionaux adjoints sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

## 11 - COURS D'EAU ET VOIRIE

### Point 11-1 **BANDES RIVERAINES – COMITÉS DE BASSIN VERSANT – ENTENTE UPA/MRC – APPROBATION**

Rés. 14-01-20 CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-01-25 adoptée le conseil lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2013, à l'effet d'approuver et renouveler le protocole d'entente à intervenir entre la MRC des Maskoutains et la Fédération de l'UPA de la Montérégie afin d'établir un partenariat concernant la mise en place de nouveaux comités de bassins versants sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT les résultats positifs de ce partenariat, il s'avère opportun de renouveler ladite entente;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente entre la MRC des Maskoutains et la Fédération de l'UPA de la Montérégie, présenté aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 9 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Roger,  
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,  
IL EST RÉSOLU

DE RENOUELER le protocole d'entente à intervenir entre la MRC des Maskoutains et la Fédération de l'UPA de la Montérégie à l'effet de maintenir le partenariat concernant la promotion et la mise en place de nouveaux comités de bassins versants sur le territoire de la MRC, tel que présenté; et

D'AUTORISER le directeur général à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

Les deniers sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé SERVICES PROF. – COMITÉ BASSINS VERSANTS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

### Point 11-2 **RESSOURCES HUMAINES – AGENT DE LIAISON / COMITÉS DE BASSIN VERSANT – CONTRAT – APPROBATION**

Rés. 14-01-21 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 15 mai 2013, le conseil de la MRC a embauché madame Anolise Brault au poste d'agent de liaison / comités de bassin versant, ayant le mandat notamment d'accompagner les conseils d'administration

des comités de bassin versant dans leur vie corporative, tel qu'il appert de la résolution numéro 13-05-148;

CONSIDÉRANT que, lors de l'étude du budget 2014, le conseil de la MRC a souhaité maintenir son soutien aux activités corporatives des comités de bassin versant que la MRC a contribué à mettre en place;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accorder un nouveau contrat à madame Brault et pour le même mandat pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 7 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de  
M. le conseiller substitut Donald Côté,  
Appuyée par M. le conseiller Richard Veilleux,  
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER un contrat à madame Anolise Brault au poste d'agent de liaison, et ce, aux conditions suivantes :

- 1- Madame Brault a le mandat de soutenir les activités corporatives des comités de bassin versant;
- 2- Le statut de madame Brault en est un de « Soutien technique » et elle agira sous l'autorité du gestionnaire aux cours d'eau;
- 3- La rémunération de madame Brault est établie sur une base horaire de 25 \$, avantages marginaux non inclus;
- 4- Il s'agit d'un poste contractuel d'une durée déterminée d'une année, débutant le 20 janvier 2014;
- 5- Madame Brault travaillera selon un horaire variable avec une moyenne de 28 heures par semaine, pour un total de 1 400 heures pour la durée de son contrat;
- 6- Les avantages sociaux et les conditions de travail applicables sont ceux qui prévalent pour les employés de la MRC, suivant les politiques en vigueur, excluant cependant le régime de retraite simplifié (RRS) ainsi que le plan d'assurance collectif et de congés de maladie;
- 7- Madame Brault aura, par ailleurs, le droit de recevoir 4 % de sa rémunération à titre de crédits de vacances.

Il est aussi résolu d'autoriser le préfet et le greffier à signer le contrat à intervenir avec madame Brault, et ce, pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

## 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 12-1 **SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DES MASKOUTAINS –  
PROJET VISANT LA SENSIBILISATION AUX DANGERS  
LIÉS À LA CONDUITE AUTOMOBILE AUPRÈS DES  
ÉLÈVES FINISSANTS DU SECONDAIRE – DEMANDE DE  
PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT**

---

Rés. 14-01-22 CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains a élaboré, conjointement avec plusieurs intervenants du milieu, un projet de simulation d'accident visant à sensibiliser les étudiant(e)s du cinquième secondaire aux dangers liés à la conduite automobile avec les facultés affaiblies, à la vitesse au volant et au non-port de la ceinture de sécurité;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat et financement présentée conjointement par la sergente Ingrid Asselin, de la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains, et madame Sophie Robillard, de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme, en date du 27 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 13-12-233 adoptée lors de sa séance ordinaire du 17 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Stéphane Bernier, Appuyée par M. le conseiller Normand Corbeil,  
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une somme de 800 \$ en soutien au projet de simulation d'accident qui sera présenté aux élèves finissants du cinquième secondaire organisé par la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains en collaboration avec divers partenaires.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 2, au poste budgétaire intitulé CONTRIBUTION FINANCIÈRE - AUTRES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

## 13 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Point 13-1 **COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE  
2014 – COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE ET  
CIVILE ET MEMBRE DU CONSEIL– INSCRIPTIONS**

---

Rés. 14-01-23 CONSIDÉRANT la tenue du 14<sup>e</sup> Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014 qui se tiendra les 17, 18 et 19 février 2014, à Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre, Appuyée par M. le conseiller Richard Veilleux,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Stéphane Bernier et de monsieur Eugène Poirier, coordonnateur en sécurité incendie et civile, au 14<sup>e</sup> Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014 qui se tiendra les 17, 18 et 19 février 2014, à Québec et d'autoriser le remboursement de leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés CONGRÈS, COLLOQUES - ÉLUS, FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS, CONGRÈS, COLLOQUE - INCENDIE et DÉPLACEMENTS – INCENDIE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

**14 - TRANSPORT ADAPTÉ  
ET COLLECTIF RÉGIONAL**

Point 14-1 **TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – CÉGEP DE  
SAINT-HYACINTHE – PARTENARIAT – PASSE ÉCOLO –  
RENOUVELLEMENT**

---

Rés. 14-01-24 CONSIDÉRANT la création, en 2011, d'un partenariat entre le CÉGEP de Saint-Hyacinthe et la Ville de Saint-Hyacinthe, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, la MRC des Maskoutains et le regroupement des étudiants et étudiantes du Cégep de Saint-Hyacinthe, relativement à l'établissement de la Passe Écolo;

CONSIDÉRANT que cette Passe Écolo permet aux étudiants qui fréquentent le CÉGEP de Saint-Hyacinthe, un accès aux services de transport de la MRC des Maskoutains, de la Ville de Saint-Hyacinthe et du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR), et ce, sans frais lors de leur passage;

CONSIDÉRANT que cette entente prendra fin le 31 mai 2014;

CONSIDÉRANT le succès connu par ce service aux étudiants;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de renouveler le partenariat, et ce, conformément aux termes contenus au projet d'entente soumis aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice au transport adapté et collectif régional, daté du 10 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 13-12-235 adoptée lors de sa séance ordinaire du 17 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Lacombe,  
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,  
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le projet d'entente de Passe Écolo de transport - Cégep de Saint-Hyacinthe, à intervenir entre le Cégep de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et le Regroupement des étudiants et étudiantes du Cégep de Saint-Hyacinthe, et ce, pour la période d'août 2014 au 31 mai 2015; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer cette entente, et ce, pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

## 15 - PACTE RURAL

Aucun item.

## 16 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item

## 17 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

### Point 17-1 DÉMARCHE MADA – ANALYSTE-RÉDACTRICE PIGISTE – MANDAT

Rés. 14-01-25      CONSIDÉRANT que le processus de collecte de données sur la situation des aînés dans la MRC des Maskoutains est actuellement en cours;

CONSIDÉRANT que ces données devront faire l'objet d'une analyse et d'un traitement afin de servir à chacun des comités de pilotage, et ce, selon les besoins et la réalité de chaque milieu;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir, sur une base ponctuelle, à des ressources à l'externe pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT l'échéance fixée par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour produire les politiques et les 14 plans d'action exigés;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour défrayer ce mandat, et ce, pour une période estimée à 105 heures, prévus à même le budget établi en vertu de l'entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet Municipalité amie des aînés (MADA) et agente de communication, daté du 8 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Christian Martin, Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,  
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER madame France Bélanger à titre d'analyste-rédactrice pigiste afin d'outiller les différents comités de pilotage, au taux horaire de 25 \$ / heure pour une durée estimée de 105 heures, le tout débutant le 20 janvier 2014.

Le vote est pris comme suit :

POUR	CONTRE
22 voix (88,00%)	3 voix (12,00 %)
79 765 citoyens (92,15 %)	6 793 citoyens (7,85 %)

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À JOUR.

ADOPTÉE SUR DIVISION / PARTIE 1 DU BUDGET

## 18 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

## 19 - PATRIMOINE

Point 19-1 **PROJET PAYSAGES MASKOUTAINS – GUIDE D'INTERVENTION – CHAIRE EN PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CPEUM) - PROLONGATION**

---

Rés. 14-01-26 **CONSIDÉRANT** que ce projet est réalisé en partenariat avec la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) et de nombreux partenaires financiers, dont la CRÉ Montérégie Est;

**CONSIDÉRANT** que, parmi les objectifs de cette phase, la CPEUM prévoit la réalisation d'un guide pour la mise en place d'une démarche pouvant servir à toutes les municipalités et MRC du Québec désireuses d'entreprendre un projet de mise en valeur de leurs paysages;

**CONSIDÉRANT** que cet objectif particulier est réalisé grâce à une aide financière de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est;

**CONSIDÉRANT** que le processus de réalisation de ce guide est en cours de réalisation, mais nécessite une extension du délai pour sa production;

**CONSIDÉRANT** le rapport administratif du chargé de projet en patrimoine, daté du 8 janvier 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de  
M. le conseiller substitut Donald Côté,  
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,  
**IL EST RÉSOLU**

**DE REPORTER** au 30 avril 2014 l'échéance pour la production du guide pour la mise en place d'un projet en matière de paysage, initié par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

## 20 - SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)

Aucun item

## 21 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

Point 21-1 Ministère de la Culture et des Communications – Entente Villes et villages d'art et de patrimoine – Contribution financière 2014;

Point 21-2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Liste des demandes de certificat d'autorisation – Mois de novembre 2013;

- Point 21-3 Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- Point 21-4 Mutuelle des municipalités du Québec – Exercice financier 2013 – Ristourne;
- Point 21-5 Mutuelle des municipalités du Québec – Nouvelle grille de tarification et modifications avantageuses aux garanties – Information;
- Point 21-6 Réseau québécois de Villes et Villages en santé – Rapport annuel – Dépôt;
- Point 21-7 Forum Jeunesse Montérégie Est – Élections – Félicitations.

Point 22- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune.

Point 23- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 14-01-27 Sur la proposition de M. le conseiller Richard Veilleux  
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,  
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance à 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE  
LA POPULATION / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

---

Francine Morin, préfet

---

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, greffier